

Rôles et statuts des officiels de natation course

| Niveau | Statut | Rôle |
|-----------------------------|---|---|
| Officiel A | Il a la compétence pour occuper n'importe quel poste du jury. Il doit suivre une session de formation continue au moins une saison sur deux. | C'est le seul qui peut occuper le poste de juge arbitre, et, à ce titre, prononcer une disqualification. |
| Officiel A stagiaire | Il a suivi la formation spécifique d'officiel A, et a réussi l'épreuve écrite. A ce titre, il a <u>toutes les compétences</u> pour occuper n'importe quel poste dans le jury. | Il peut occuper le poste de juge arbitre et prononcer des disqualifications, sous le contrôle d'un officiel A titulaire. Il doit être accompagné d'un tuteur pour son épreuve pratique de juge de nages. |
| Officiel B | Il a la compétence pour occuper les postes de juge de virages, juge de virages en chef, chronométreur et chronométreur en chef. Il doit suivre une session de formation continue au moins une saison sur deux. | En tant que juge de virages, il signale les fautes qu'il voit au juge arbitre. En tant que juge de virages en chef, il relaie les informations données par les juges de virages au juge arbitre. |
| Officiel B stagiaire | Il a suivi la formation spécifique d'officiel B, et a réussi l'épreuve écrite. A ce titre, il a toutes les compétences pour occuper les mêmes postes qu'un officiel B titulaire. | Il doit être accompagné d'un tuteur pour ses deux épreuves pratiques de juge de virages. |
| Officiel C | Il a la compétence pour occuper le poste de chronométreur. Il est habilité à manœuvrer le bouton poussoir du chronométrage semi-automatique lorsque celui-ci est présent. | Il relève le temps du nageur ou de l'équipe du couloir auquel il a été affecté, et le note sur la fiche de course ou la feuille de chronométrage. |
| Candidat C | Il a suivi la formation en vue d'effectuer l'épreuve pratique de chronométrage. | Il doit être affecté à un couloir avec deux autres officiels titulaires (A, B ou C), et est donc un des trois chronométreurs de ce couloir. Son temps est pris en compte pour la détermination du temps officiel. Il doit être invité à manœuvrer le bouton poussoir du chronométrage semi-automatique lorsqu'il est présent. |

Précisions particulières

- Candidat C :

Ce statut n'est qu'un statut provisoire qui ne doit être détenu que quelques jours à quelques semaines maximum. Il sert uniquement à pouvoir enregistrer une personne licenciée dans un jury afin qu'elle puisse effectuer son épreuve pratique de chronométrage.

Cette épreuve pratique de chronométrage doit toujours être effectuée avec trois chronométreurs dans le couloir (dont le candidat C).

- Postes ne nécessitant pas de titre d'officiel :

Certains postes du jury ne nécessitent aucun titre d'officiel particulier. Ils peuvent être tenus par des personnes licenciées qui en ont les compétences. Il est donc inutile de les déclarer Candidat C pour les occuper.

Ces postes sont :

- secrétariat.
- speaker.
- ramasseur de fiches.
- chambre d'appel.
- informatique.

Pour ce dernier poste, la Commission Nationale réfléchit à une certification particulière obtenue après formation spécifique et validée dans chaque Ligue. Ainsi, ce poste ne pourrait être tenu que par un titulaire de cette certification.

- Epreuves pratiques de juge :

Que ce soit pour valider l'épreuve de juge de virages (officiel B) ou de juge de nages (officiel A), l'officiel stagiaire doit être accompagné d'un officiel titulaire tuteur. Le tuteur apporte au stagiaire son expérience et ses conseils pratiques.

- Epreuves de juge arbitre et starter :

Pour ces épreuves pratiques, l'officiel A stagiaire est placé directement sous l'autorité du juge arbitre (officiel A titulaire). Il est inutile de nommer un deuxième starter qui servira de tuteur à l'officiel A stagiaire.

Ainsi, dans une compétition départementale où un seul officiel A titulaire est présent, on peut nommer un officiel A stagiaire comme starter. L'officiel A titulaire et l'officiel A stagiaire font également juges de nages, car l'officiel A stagiaire a toutes les compétences pour occuper ce poste, même s'il n'a pas encore validé toutes ses épreuves pratiques.